

1519

9 août 1957.

Interdiction des armes
nucléaires.
Réponse à des résolutions.

Chancellerie fédérale. Proposition du 9 août 1957.

Le Conseil fédéral continue de recevoir une série de résolutions concernant l'interdiction des armes atomiques. Pour certaines de ces résolutions, une réponse du Conseil fédéral lui-même paraît s'imposer. Le département politique a remis à cet effet à la chancellerie fédérale des projets de lettres calqués sur des réponses données antérieurement.

Vu ce qui précède, il est

d é c i d é

de répondre selon lettres ci-annexées :

Au Mouvement contre la menace atomique, au Locle

Au pasteur R. Pestalozzi, président de l'"Evangelischer Kirchenrat" du canton de St. Gall à St.Gall.

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale pour exécution; au département politique pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. O. S.